

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/135

CULTURE (8.9)

**Convention de partenariat entre
la ville d'Hazebrouck et
l'association Haz'Art**

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 059-215902958-20230920-DEL135CM20923-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le douze septembre deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,
Mme SCHERRIER,
Adjoints,

Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H17, prend part au vote à compter de la question n°2023/119) Mme DELECOEUIILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND,
M. DEVOS, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHIEU,
Mme DEPELCHIN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ, Mme REYNAERT,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. DENTENER	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. BURGHELLE	qui a donné pouvoir à Mme FERLIN
Mme LIONET	qui a donné pouvoir à Mme DEPELCHIN
M. PERLEIN	qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ

ABSENT :

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

A l'initiative d'un événement artistique, le salon D'Art'Borre, une exposition provenant de toute la France organisé en 2018 et 2019.

Fort de ce succès, trois artistes du territoire : David-Eugène Desmet , Cynthia Blondel et Jonathan Napierala, créent une association « **Copains par Haz'Art** » et lancent « **Haz'Art** », un salon d'exposition d'œuvres et objets d'art contemporain réunissant des artistes émergents et confirmés.

En 2023, une nouvelle équipe se forme autour de David-Eugène Desmet, Président de l'association : Anne Dutriez, trésorière, Peggy Duhamel, secrétaire et Stéphanie Penez, membre actif.

Sollicitée par l'association et sensible à cette démarche, la commune d'Hazebrouck accompagne cette initiative depuis 2021.

Une convention de partenariat entre la commune d'Hazebrouck et l'association est établie dans le cadre de ce projet. Sa mise en œuvre est prévue pour 3 années, à savoir pour la période 2023 -2025.

Pour l'année 2023, il convient de préciser que l'exposition se déroulera du 9 au 13 novembre 2023

L'association s'engage à :

- recruter et choisir des exposants de qualités conformes aux choix esthétiques de l'association,
- accueillir les œuvres et objets artistiques des élèves de l'école municipale des arts graphiques et des beaux-arts d'Hazebrouck,
- faire mention du soutien de la ville d'Hazebrouck sur l'ensemble de ses supports de communication,
- finaliser le temps inaugural en accord avec le cabinet de Monsieur le Maire,
- organiser la tombola et prendre en charge les tickets à gratter,
- respecter les mesures sanitaires en vigueur au moment de l'exposition.

La commune d'Hazebrouck s'engage à :

- mettre à disposition le matériel spécifique pour l'exposition des œuvres et la tenue de l'exposition,
- participer à la fourniture de boissons pour la réception de bienvenue pour l'inauguration (eau, bière, crémant et jus de fruit),
- contribuer au routage et à l'affranchissement des invitations,
- utiliser ses modules de communications pour la promotion de l'exposition,
- fournir et installer la signalétique d'information extérieure de l'exposition,
- fournir des lots pour la tombola organisée par l'association.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la Commune d'Hazebrouck et l'association « Copains par Haz'Art », pour une durée de 3 années ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,
- De dire que les dépenses liées à l'exposition organisée dans la salle de diffusion et le hall d'Espace Flandre seront imputées au compte 6233.

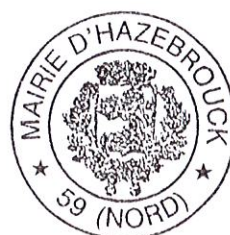
LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,


Adrian MEIRLAND